

Brève note sur la création de Carouge

Autor(en): **Corboz, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **60 (1965)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Carouge est au tout premier plan de ses préoccupations. A l'heure présente, il s'agit d'informer et de convaincre nos Confédérés. Nous pensons qu'ils nous accorderont volontiers leur appui total, et que la Ligue suisse n'hésitera pas à déclarer que, si l'affaire est d'abord genevoise, elle est aussi d'importance nationale.

L'Etat de Genève, qui a soutenu l'initiative communale en 1962, sera sans doute disposé à rechercher avec les autorités carougeoises de nouvelles mesures de protection et de soutien.

Il ne fait pas de doute que des subsides importants seront indispensables. Mais, grâce en particulier à la présente publication, les autorités du pays et l'opinion publique seront informées. Il est certes permis de penser que la Confédération, une fois adoptée la loi d'application de l'article constitutionnel 24 sexies, ne refusera pas son concours.

Ce n'est d'ailleurs pas en Suisse seulement que le cas de Carouge retient et retiendra l'attention, ainsi que l'atteste par exemple une récente déclaration de la Société piémontaise d'art et d'archéologie. Une ville, remarquable à tant d'égards, devenue, après un demi-siècle, suisse et genevoise, ne peut laisser indifférents ni nos voisins savoyards et piémontais, ni la jeune et active *Civitas nostra*, ni l'opinion éclairée de ceux qui récemment ont fédéré les associations de sauvegarde du patrimoine de plusieurs pays et ont créé *Europa nostra*.

Léopold Gautier

Brève note sur la création de Carouge

Ces maisons basses, leur coude à coude assez bonhomme, ce ton d'urbanité modeste; puis la cohérence du plan, bientôt sensible à qui flâne au hasard, pris par le charme de la découverte, bref, cette dignité exempte de raideur militaire ou simplement bourgeoise, voilà ce qui, dès l'abord, séduit à Carouge, ou du moins intrigue. Si le voyageur arrive de France, il remarque un écriteau – « Carouge, ancienne ville sarde » – qui associe à la petite localité (imprudemment peut-être) une grande île râpeuse trempant dans une mer bleu de cobalt.

Supposons notre voyageur assez touché par le caractère insolite des lieux pour désirer en savoir plus long. Recherche décevante que la sienne: car il ne trouvera que deux livres, vieux de plus d'un siècle¹, un gros manuscrit², quelques notices de dictionnaires³, des ouvrages littéraires⁴, des études partielles⁵, des survols très rapides⁶ et des articles épars, soit au total un monceau de dates assez fantaisistes et de traditions incertaines.

Qu'en est-il au juste? Voici, à très grands traits, les étapes de la création de Carouge, telles qu'elles ressortent des actes conservés aux Archives d'Etat de Turin.

Le traité de 1754 entre Charles-Emmanuel III et la République de Genève, mettant fin à une querelle multiséculaire, fixe d'une façon précise les limites des territoires savoyard et genevois. La poignée de maisons qui compose Carouge, située à la sortie de Genève sur la route de Provence et d'Espagne, devient presque aussitôt un lieu de contrebande particulièrement florissant. Dès 1761, on se met à construire. Certains pensent qu'il faudrait discipliner l'expansion de la localité: dans un mémoire d'octobre 1765, le

¹ E.-H. Gaullieur, *Annales de Carouge*, Genève 1857; Claudius Fontaine, *Recherches sur Carouge*, Genève 1857.

² Blavignac, *Etudes sur Carouge commencées le 6 août 1866*, Bibliothèque publique et universitaire, Genève, ms. suppl. 1272 à 1289.

³ Art. *Carouge* in: Jean-Louis Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, tome II, Chambéry 1807; *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome II, 1924 (Louis Blondel).

⁴ René-Louis Piachaud, *Carouge*, Genève 1936; Henri Tanner, *Petite Suite carougeoise*, Genève 1942, et *Carouge*, Neuchâtel 1957.

⁵ Josef Gantner, in *Grundformen der europäischen Stadt*, Vienne 1928; R. Avezou, in *La Savoie du Nord au début de la Révolution française (1789 à 1792)*, Annecy 1937; P. F. Geisendorff, *Un exemple de tolérance des rois de Sardaigne au XVIII^e siècle: Carouge*, in *Actes du 85^e congrès des sociétés savantes (Chambéry-Annecy 1960)*, Paris 1961; A.C.A.U., *Etude d'un îlot d'habitation du Vieux-Carouge*, Genève 1963.

⁶ Louis Cottier, *Carouge, l'époque sarde*, in *Carouge*, Genève 1949; Augusto Cavallari-Murat, *Giuseppe Viana, architetto Sabaudo in Sardegna*, in *Atti e*

secrétaire d'Etat Humbert Bruel, à Turin, propose au roi de bâtir une ville à Carouge et préconise des mesures ingénieuses pour hâter son développement – celles-là mêmes qui seront prises plus tard. L'évêque d'Annecy, Mgr Biord, se préoccupe aussi de l'avenir de Carouge, mais pour de tout autres motifs; il veut civiliser ce lieu mal famé, dont la population se compose essentiellement d'ivrognes, de contrebandiers et de prostituées; il propose en 1771 de construire une église, ce qu'approuve vivement l'intendant général de Savoie, qui en profite pour faire dresser du même coup un plan d'urbanisme.

Ce premier plan, d'avril 1772, est de Francesco Garella (né vers 1740 – mort après 1790); simple quadrillage qui s'étendait de l'actuelle rue Ancienne jusqu'à la Praille, il ne fut même pas suivi d'un commencement d'exécution. Carouge comptait alors 568 habitants.

L'année suivante, Victor-Amédée III succède à son père. Inspectant la Savoie en 1775, il reçoit à Annemasse, le 30 juin, une requête des habitants de Carouge qui sollicitent l'établissement de foires. Le roi reprend à cette occasion l'idée d'une ville, mais charge un autre architecte de préparer un nouveau projet.

Giuseppe-Battista Piacenza (1735–1818) est l'auteur du deuxième plan de Carouge, du 26 mai 1777; il conserve le principe du damier et l'orientation fixés par Garella, mais en tire un bien meilleur parti; en même temps, il dresse les plans de l'église Sainte-Croix, bâtie à partir de 1778 et dont la nef subsiste. Quant aux foires, elles sont accordées le 6 juin 1777.

Carouge, deux ans plus tard, compte 1190 habitants. L'architecte chargé de surveiller les nouveaux alignements, Vincenzo Manera (1751–1784), modifie le projet qu'il devait exécuter et réussit à faire approuver un troisième plan, simplification radicale du précédent, qu'il signe le 29 juillet 1779. Peu après intervient un nouveau personnage, le comte Filippo Nicolis di Robilant (1723–1783), qui, lui, reprend le problème *da capo*: c'est le véritable auteur de Carouge.

La Cour de Turin décide alors de mener l'affaire rondement. Le 2 mai 1780, détachant un certain nombre de paroisses des provinces voisines, elle crée la province de Carouge. Robilant achève le quatrième plan le 16 février 1781: il place la localité à cheval sur la rue Ancienne, crée un axe mineur, propose le canal. Le 3 avril de la même année, un édit royal institue la franchise de douane pour l'importation à Carouge de toute marchandise étrangère, ce qui donne une très forte impulsion aux échanges. Des Genevois – car Carouge tolère les protestants – quittent Genève, où la situation politique est très tendue. Carouge profite des événements: il attire tour à tour des membres des diverses factions (Négatifs, Représentants, Natifs) lorsque la conjoncture leur est défavorable.

Mais la Médiation de 1782, qui entraîne l'occupation de Genève par des troupes françaises, bernoises et piémontaises, suspend toute activité commerciale; la jalousie des autres villes de la Savoie saisit cette occasion pour mener un jeu serré d'intrigues appuyées par des faux bruits, dans l'espoir d'étouffer Carouge dans l'œuf. En dépit de la confusion qui en résulte pendant quelques mois, c'est peu après que la localité prend vraiment son essor. La courbe démographique, celle des maisons en chantier, celle des autorisations de bâtir et celle des recettes douanières ne laissent aucun doute à cet égard.

Ici se place le dernier plan approuvé, celui que termine Giuseppe Viana (né vers 1735 – mort après 1799) en date du 19 mars 1783. A quelques détails



Victor-Amédée III, roi de Sardaigne (1726–1796). Ses Etats: Sardaigne, Piémont, Savoie; sa capitale: Turin. Le projet de créer une ville à Carouge est dû à son père, mais c'est lui qui le réalisa. Quoique peu ouvert aux idées nouvelles, il prit ou laissa prendre des mesures très libérales pour assurer le succès de l'entreprise.

près, c'est le plan qui a été exécuté. Suit, pendant quelques années, un développement sans histoire, pendant lequel se préparent les plans de l'hôpital, de l'hôtel de ville, des prisons. Le 31 janvier 1786, Carouge, qui a plus de 3000 habitants, reçoit du roi le statut de ville, avec collège et hôpital (à vrai dire fort modestement logés).

Ces diverses mesures s'accompagnent de projets et de travaux routiers, dont l'un des buts était de créer par Sierne et Carouge une voie nouvelle entre Bellerive (au bord du lac) et Saint-Julien, propre à détourner de Genève le commerce de transit. Cette idée, dont il avait déjà été question un



Le Pont-Neuf; construction décidée à la demande des Carougeois par Bonaparte, lors de son second passage, au début du XIXe siècle; en rapport avec l'ouverture de la route du Simplon. Les travaux, commencés vers 1810, s'achèvent en 1817. Elargi après 1860. Les arcs sont établis sur un tracé à plusieurs foyers. Il faut souhaiter la conservation de cet ouvrage.

siècle plus tôt, fait à plusieurs reprises l'objet d'un examen minutieux entre 1786 et 1792.

Quant au projet de Joseph-Marie Secrétan, en 1787, le plus fréquemment reproduit des soixante plans qui nous sont parvenus, il n'est qu'un ouvrage sans conséquence.

La même année 1787 est prise une mesure tout à fait rare dans l'Europe d'alors: les Juifs obtiennent le droit d'habiter Carouge et d'y avoir une synagogue. Tolérance intéressée, peut-être, néanmoins remarquable, et en tout cas dernier fait saillant de l'histoire de Carouge avant la chute de l'ancien régime.

Mais les jours de la souveraineté piémontaise sont comptés. Dès 1789, alors que la moitié de la population carougeoise est française, la ville fonctionne comme centre de diffusion des idées révolutionnaires en Savoie – jus-

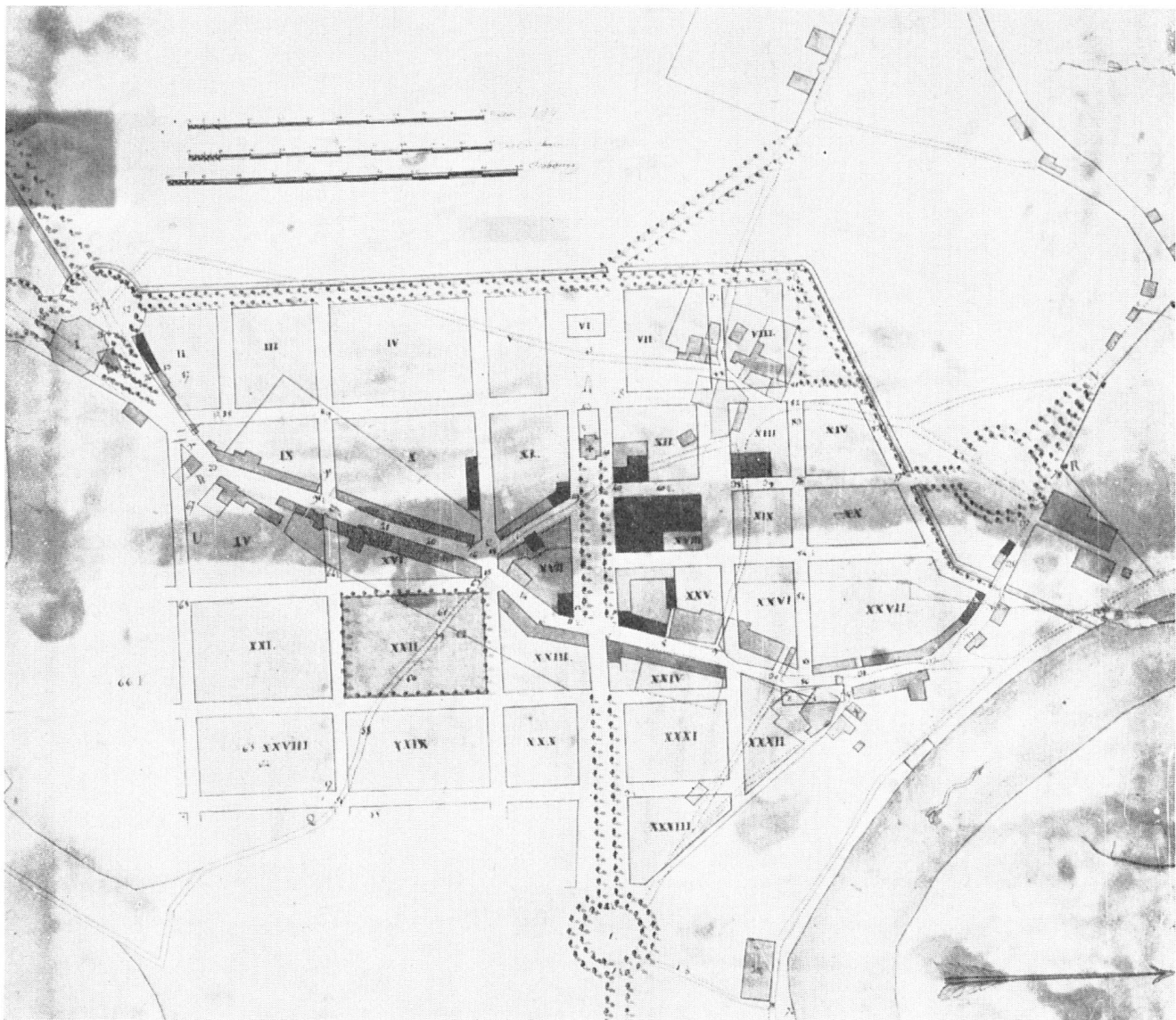


Carouge: juxtaposition des deux cités. Au premier plan, la ville du XVIII^e siècle; derrière, les « tours de Carouge », cinq blocs inspirés de l'unité d'habitation corbusiérienne, situées à l'occident de la cité historique, de part et d'autre de son axe est-ouest; un rideau de grands arbres, les « Promenades », fonctionne comme zone de transition.

qu'à ce jour de septembre 1792 où les habitants (au nombre maintenant de 4672) voient entrer, afin de les libérer du « tyran sarde » qui avait tout fait pour leur prospérité, les troupes républicaines du général Montesquiou.

L'administration française respecte longtemps le plan d'urbanisme du ci-devant gouvernement et laisse subsister l'ordonnance de construction que Lorenzo Giardino (né vers 1755–1793?) avait été chargé d'appliquer depuis 1787. C'est l'Empire qui marque le début de la décadence, avec la destruction des rondeaux de Genève et de Veyrier, la vente de l'hôtel de ville à peine commencé et l'aliénation d'une part considérable du domaine public. Napoléon vaincu, enfin, le Piémont cède Carouge à Genève par le traité de 1816.

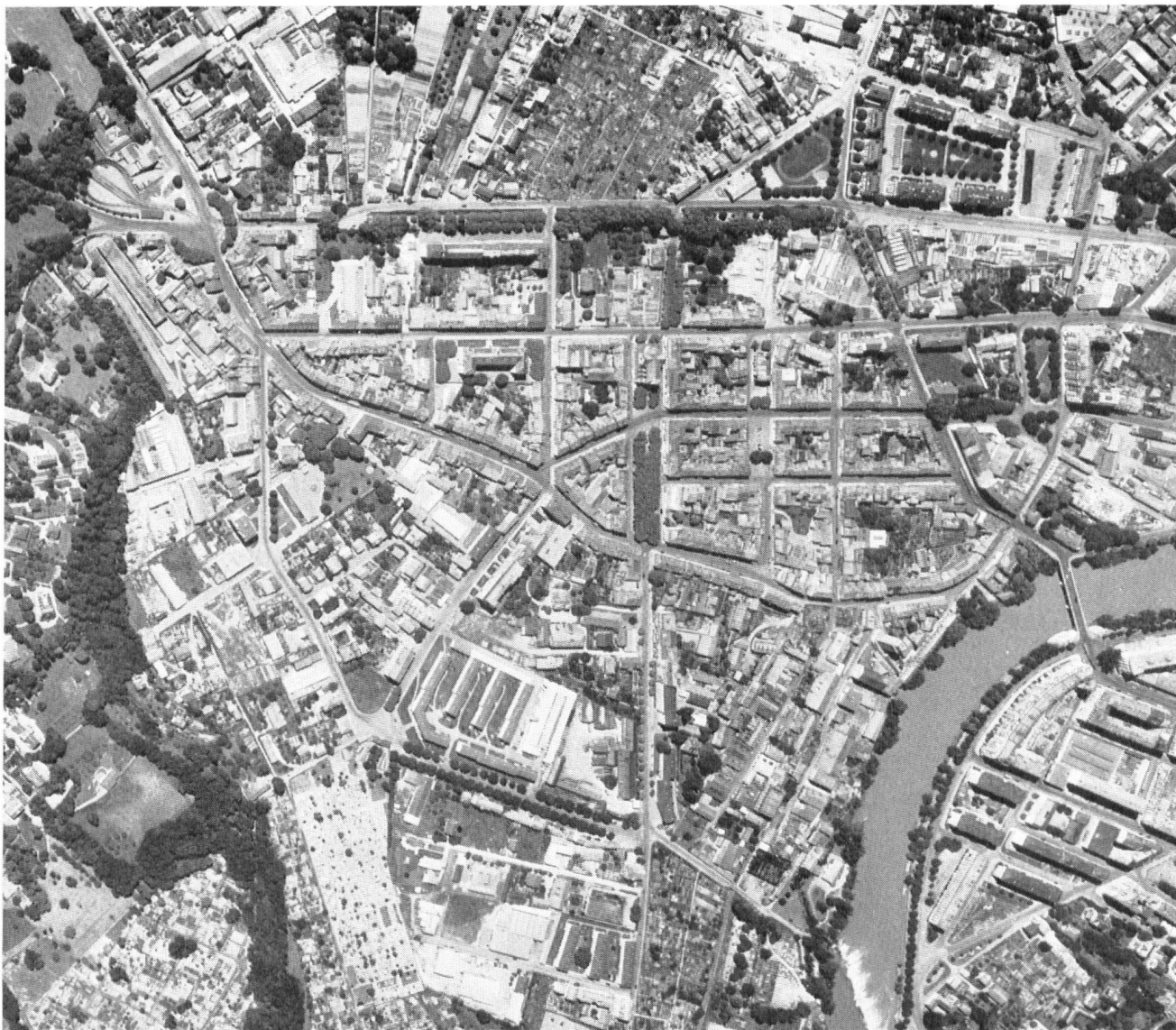
L'histoire d'une coexistence difficile commence, que notre propos n'est pas de narrer. Il nous paraît en effet plus urgent de relever que Carouge présente plusieurs caractéristiques dont l'ensemble en fait un *unicum*. On a déjà



Cinquième et dernier plan régulateur de Carouge, achevé par Giuseppe Viana sur instructions posthumes de Nicolis di Robilant le 19 mars 1783. Le nord est à droite. L'artère centrale préexistante, au tracé irrégulier, forme actuellement le parcours rue Ancienne – rue Vautier – rue d'Arve. La partie orientale n'a pas été exécutée.

vu quelles étaient les mesures consenties par un gouvernement pourtant autoritaire et paternaliste en vue d'assurer la réussite de l'entreprise: franchise douanière et tolérance religieuse, à quoi il faut ajouter l'exemption des corvées et du service militaire. Mais c'est sur le plan strictement urbanistique que l'affaire revêt une importance particulière.

Cité non fortifiée, Carouge est l'une des seules villes neuves que l'Europe ait bâties dans la seconde moitié du XVIII^e siècle; à l'extrême fin de la période baroque (beaucoup plus étendue au Piémont qu'ailleurs), le plan de Carouge n'est pas conçu pour plaire à l'œil par tout un mécanisme de perspectives et de symétries, comme l'urbanisme ornemental de tendance néo-classique, mais pragmatiquement: la solution n'est pas imposée d'un coup, par un acte despotique, mais approchée peu à peu, par une sorte de méthode des essais et erreurs, ou si l'on préfère par la combinaison progressive d'un schéma – l'échiquier – avec les exigences d'un programme politique et économique. Le plan qui en résulte est du type «ouvert», ses limites n'étant pas



Vue aérienne en 1957, avant la construction des tours. Outre l'extrême lisibilité du plan, on remarquera la disparition de deux « rondeaux », celui de Veyrier (à l'est, supprimé en 1810) et celui de l'actuelle place d'Armes (au nord, détruit en 1808). Sur l'Arve, le Pont-Neuf.

fixées d'emblée; la ville est capable de croissance. De plus, la réalisation tente d'instituer un rapport nouveau entre la verdure et l'architecture: on assiste à Carouge à un essai de compénétration ville-campagne lui aussi novateur.

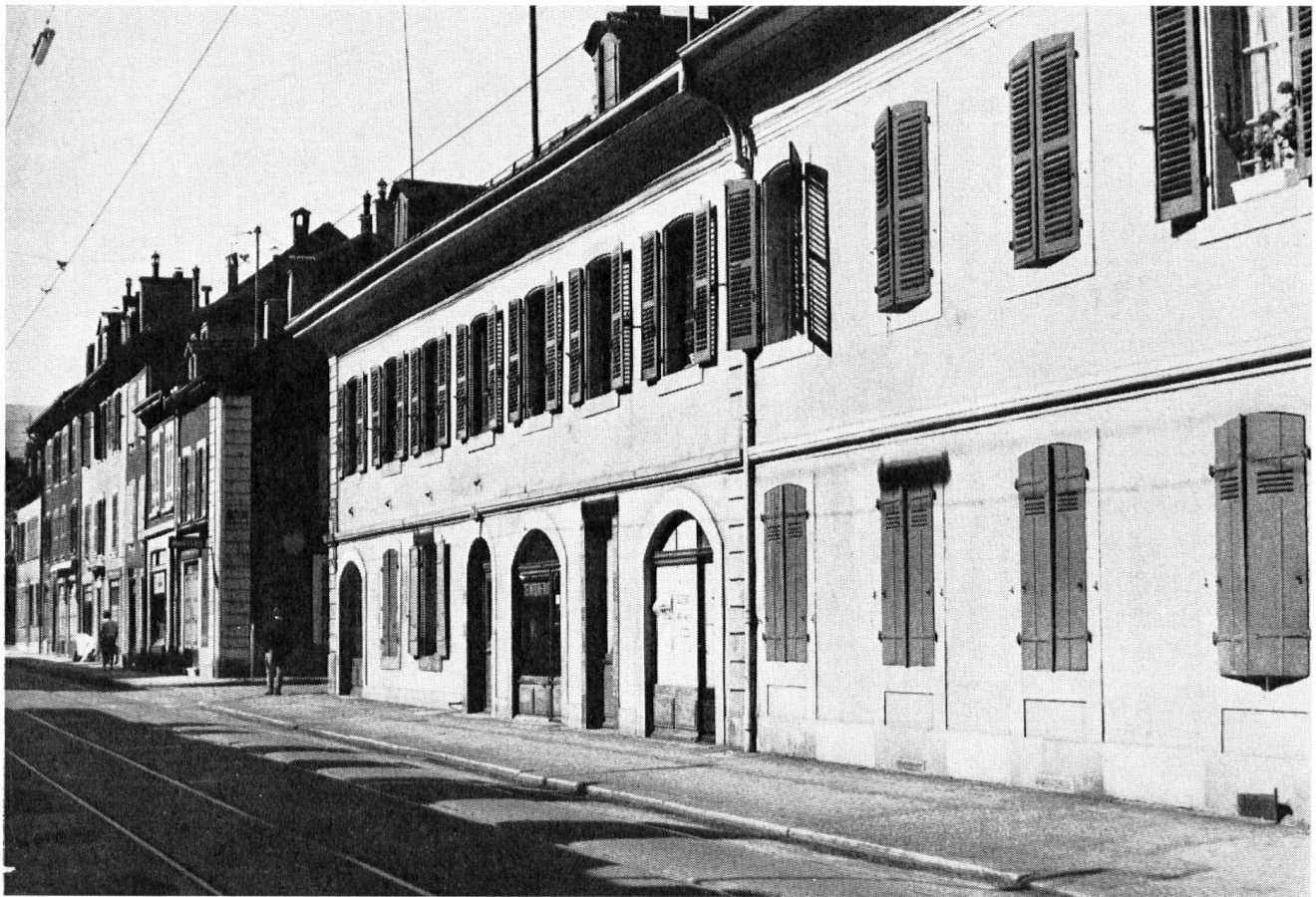
Carouge, on le voit, n'est pas un objet négligeable. Une conscience claire de sa valeur doit donc guider son évolution future, sans quoi c'en est fait de son existence même⁷.

André Corboz

⁷ La sauvegarde de Carouge est assurée par la loi du 16 décembre 1950, délimitant un périmètre de protection que certains voudraient restreindre ou même supprimer.

Photographes:

Sandrett, Carouge (p. 9); P. George, Genève (p. 10, 15, 16); A. Corboz, Genève (p. 11); Archives de Turin (p. 12); Eidg. Landestopographie, Wabern (p. 13); Tribune de Genève (p. 14 en haut); L. Cottier, Genève (p. 17, 28); G. Tanner, Genève (p. 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27).





Place du Temple. Tracée en 1783 comme marché au bois et au charbon. Se caractérise par son unité architecturale et son échelle. Le temple, dû à Samuel Vaucher, est de 1818–1822. On distingue deux tours à l'arrière-plan.

Page 14: Maisons situées le long de l'ancienne route, qui suivait à peu près le tracé de la voie romaine Genève-Provence. De gauche à droite: constructions de 1779, 1760–77, 1779, 1780 (rue Vautier).

Au premier plan, demeures (1783–85) du type régularisé par Lorenzo Giardini, que l'ordonnance de 1787 rendra obligatoire. Au fond, édifices commencés en 1782 (îlots XIV et XIII, rue Saint-Victor; voie d'accès normale en venant de Genève).

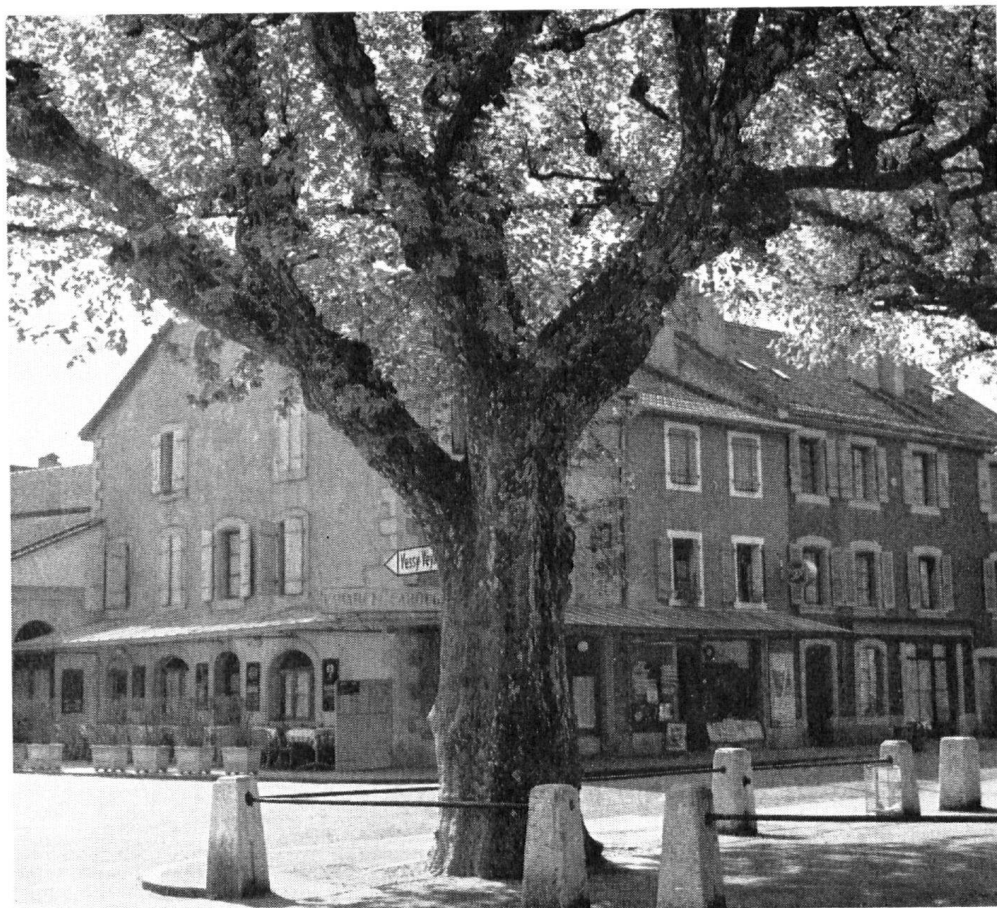


Eglise Sainte-Croix. Commencée en 1777 sur un plan de Piacenza; connue maintes vicissitudes. La façade, qui donnait sur la place de Sardaigne, fut placée sur celle du Marché en 1824, au moment où Bagutti construisit le transept et le chœur actuels. Dernières transformations et cinquième clocher: Guyonnet, 1922-26. Au premier plan, fontaine de Blavignac.

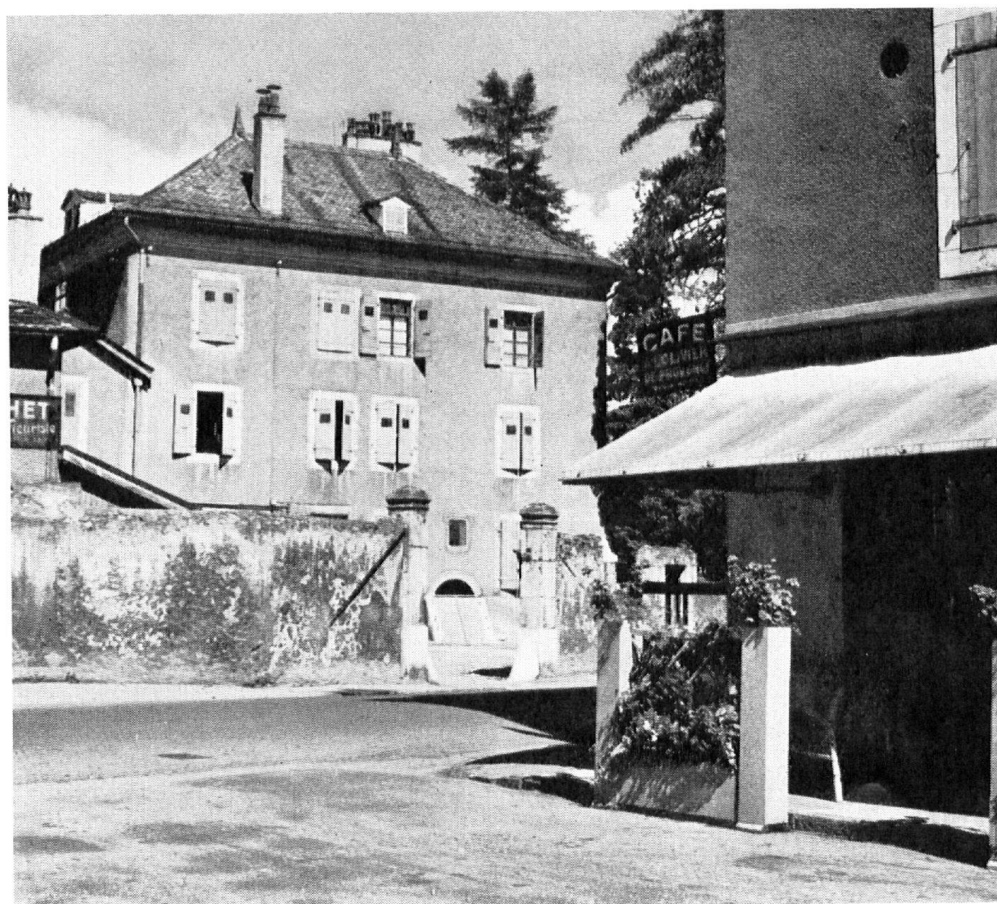
Page 17: Nef de Sainte-Croix (état en 1920). Seule partie remontant au XVIII^e siècle. Stucs de Giuseppe Mazzone, Piacenza, qui n'a presque rien construit, s'essaye ici à une expression néoclassique conforme à la tendance alors dominante en Europe, tandis que l'architecture piémontaise persistait, non sans succès, dans la tradition baroque.



Immeuble de 1779, angle rue Vautier – route de Veyrier. Ancien hôtel de l'Ecu de Genève. Les constructions qui s'élèvent le long de l'artère préexistante ressortissent généralement à l'architecture régionale, de tradition paysanne.



Auberge des Trois Rois, avant 1760; l'un des bâtiments les plus anciens. Les premiers édifices furent élevés le long des chemins vicinaux; il fallut en abattre un bon nombre pour que les alignements prévus par les divers plans fussent respectés.



Page 19: Rue de la Filature, percée vers 1783–85.

